



## COMMUNE D'EYMET

### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Modification simplifiée n°2

#### 2. DOCUMENT GRAPHIQUE (EXTRAITS) ET TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

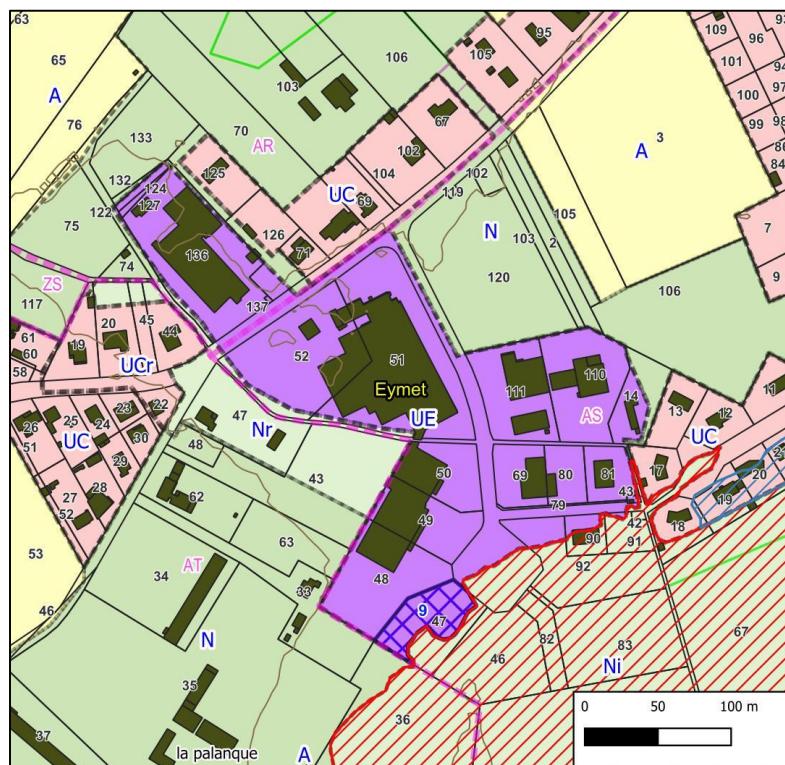
PLU révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21 Janvier 2019

1<sup>ère</sup> modification simplifiée du PLU approuvée par délibération du Conseil communautaire du 21 Décembre 2020

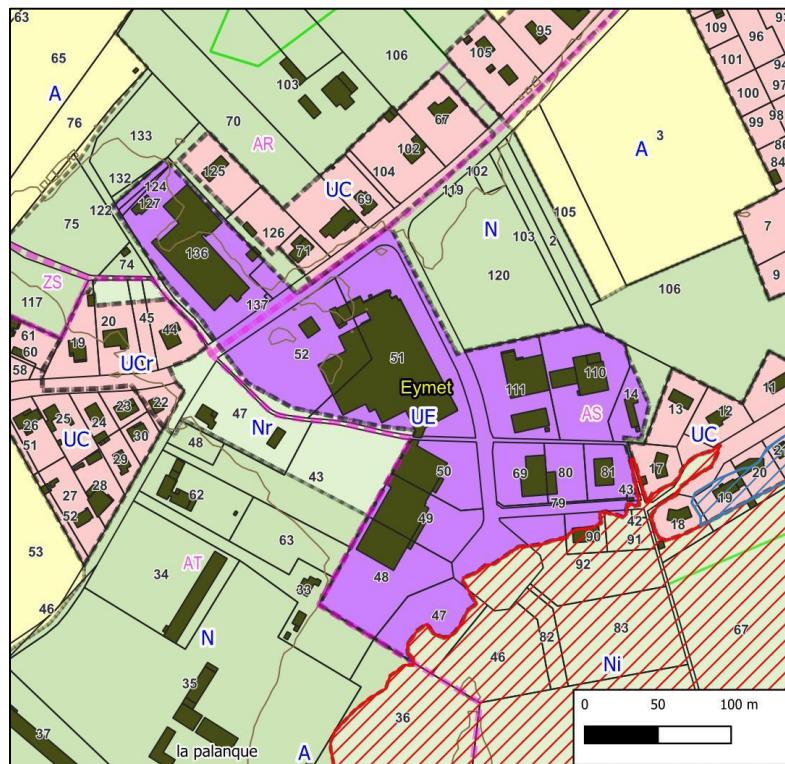
2<sup>nde</sup> modification simplifiée du PLU approuvée par délibération du Conseil communautaire du



**Extrait plan de zonage et de réservations PLU actuel – Secteur la Palanque**



**Extrait plan de zonage et de réservations après modification simplifiée n°2**



**Liste des emplacements réservés après modification simplifiée n°2**

<b>N° de l'ER</b>	<b>Désignation de l'opération</b>	<b>Parcelles Concernées</b>	<b>Etendue Surface</b>	<b>Bénéficiaire</b>
<b>1</b>	Création d'une voie de circulation douce reliant la route du Pont Roman à la route de la plaine de Bretou	AA 131	Longueur :183 m Largeur : 3 m Emprise : 600 m <sup>2</sup>	Commune
<b>2</b>	Création d'une contre allée en bordure de la RD933 pour desservir la zone d'activité artisanale et commerciale. Prolongement de la voie de circulation douce sécurisée (cf. ER N° 21 a et b)	AA 81, 110, 112 et 113	Longueur :185 m Largeur : 10 m Emprise : 1 900 m <sup>2</sup>	Commune
<b>3</b>	Création d'un espace public avec des aménagements de détente et de loisirs (jardins, parcs, ...)	AC 64 et 82	9 100 m <sup>2</sup>	Commune
<b>4</b>	Extension du cimetière de Rouquette et création de stationnement	ZL 156	3 500 m <sup>2</sup>	Commune
<b>5a</b>	Elargissement de la RD933 pour créer une voie de circulation douce sécurisée	AA 1 et 83	Longueur :120 m Largeur : 6 m Emprise : 800 m <sup>2</sup>	Commune
<b>5b</b>	Elargissement de la RD933 pour créer une voie de circulation douce sécurisée	AA 82	Longueur :47 m Largeur : 6 m Emprise : 300 m <sup>2</sup>	Commune
<b>6</b>	Aménagement du carrefour RD 933 - RD 25 à Poutet	ZE 84	2 550 m <sup>2</sup>	Commune
<b>7a</b>	Chemin piétonnier et création d'une passerelle permettant de relier la Bastide au collège, à Tonnadre et au Pont Eiffel, par une circulation douce le long du Dropt	AA 2 et 3 AC 62, 63, 66, 83, 84, 97, 98, 627, 628 et 689	Longueur : 950 m Largeur : 6 m à 15 m Emprise : 6 700 m <sup>2</sup>	Commune
<b>7b</b>	Suite du chemin piétonnier le long du Dropt	AC 177	Longueur : 70 m Largeur : moins d'un mètre à 6 m Emprise : 300 m <sup>2</sup>	Commune
<b>8</b>	Création d'un accès pour faciliter la liaison douce entre la maison de retraite et la bastide	AP 25 et 73	Longueur :32 m Largeur : 2.5 m Emprise : 100 m <sup>2</sup>	Commune